

④ SON DIMENSIONNEMENT

Il correspond au dimensionnement des tranchées filtrantes et de leurs zones intercalaires en sol naturel.

Pour une habitation de 5 pièces principales (3 chambres), il est nécessaire de prévoir une surface minimum de 60 m². On ajoute 20 m² par pièce principale au-delà de 5.

La profondeur du lit d'épandage doit être comprise entre 0,60 m et 0,80 m.

La longueur doit rester inférieure à 30 m et la largeur est au maximum de 8 mètres.

⑤ SON ENTRETIEN

Réalisé selon les règles de l'art et avec un pré-traitement bien entretenu en amont, un lit d'épandage à faible profondeur peut avoir une durée de fonctionnement de quelques dizaines d'années.

Toutefois, si une tranchée venait à se colmater, on peut remettre cette tranchée en service :

- soit en supprimant son alimentation pendant plusieurs semaines,
- soit en l'alimentant avec une solution d'eau oxygénée à 50 % et en la laissant au repos quelques jours.

Coordonnées SPANC

Renseignez-vous auprès de votre Mairie

Secrétariat de la Charte pour un
assainissement non collectif de qualité
Conseil général des Côtes d'Armor
DAE | SATESE
2 rue Jean Kuster
22000 SAINT-BRIEUC
02 96 62 27 15

Conseil
Général



Côtes d'Armor